
Original : anglais

**RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS FORMULÉES
PAR LE GROUPE DE TRAVAIL VIRTUEL CHARGÉ DE LA COMMUNICATION**

- 1) La Commission doit élaborer une politique en matière de communication. Cette tâche devrait être réalisée par le groupe de travail virtuel chargé de la communication.
- 2) La Commission n'a pas besoin d'un service d'information quotidien pendant les réunions annuelles.
- 3) La politique en matière de communication devrait :
 - a. définir les objectifs,
 - b. identifier les publics cibles,
 - c. réaliser une analyse des lacunes en examinant les activités actuelles de communication et
 - d. identifier les outils pour mettre en œuvre la politique, y compris la page web de l'ICCAT, le bulletin d'informations de l'ICCAT, la page web protégée par mot de passe, les communiqués de presse, les réseaux sociaux (à plus long terme).
- 4) Le groupe de travail recommande que le Secrétariat continue à suggérer des améliorations à apporter aux publications de la page web et d'autres mesures réalisées à l'heure actuelle.
- 5) Prochaines étapes. Le groupe de travail continuera entre-temps à travailler pendant la période intersession sur ces questions et soumettra un projet de politique à soumettre à l'examen de la Commission à la prochaine réunion annuelle afin de conclure cette question.